Accusé de réception en préfecture
074-257400085-20250417-DEL-2025-95-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 17 AVRIL 2025

DEL-2025-95

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 avril, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 10/04/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :
Mmes TARAGON, WENDLING.
MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CATTANEO, COUTIER, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :
Mme PARIS.
M. BOUCHET.

Etaient absents ou excusés :
Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.
MM. BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, STEYER.

Assistaient également à la réunion :
Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, PECORARO : du SYANE.

Membres en exercice : 29
Présents : 14
Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE DE MARIGNIER - AVENUE DES PACCOTS - TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA REGIE DES EAUX FAUCIGNY-GLIERES

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.

Par délibération en date du 5 décembre 2024, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la Régie des Eaux Faucigny-Glières (REFG) pour des travaux de réseaux humides et secs.

La REFG entreprend de réaliser des travaux de réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable et pose d'attente en eaux usées.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux secs sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, le SYANE, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux :

La consultation comprend 2 lots.

Accusé de réception en préfecture
074-257400085-20250417-DEL-2025-95-DE
Date de télétransmission : 29/04/2025
Date de réception préfecture : 29/04/2025

➢ **LOT N°1 : « GENIE CIVIL ET ENROBES »**

➢ **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 15 avril 2025, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1 :** L'entreprise BESSON TP pour un montant de 306.616,50 € HT.
  La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 101.490,00 € HT.

- **Lot n°2** : L'entreprise CHATEL pour un montant de 62.705,75 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°1 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,

2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°2 avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE

Joël BAUD-GRASSET.